

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAUGUERNON

Du Vendredi 5 juin 2026

L'an **deux mil vingt-six, le cinq juin à 18h47**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **FAUGUERNON, régulièrement convoqués**, se sont réunis à la salle de la mairie située 29 Chemin de l'église, 14100 Fauguernon, après convocation légale, sous la présidence de **M. Remy GUILLOTIN**, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Rémy GUILLOTIN (Maire), M. Denis BESNIER (1^{er} Adjoint), Mme Céline RUA (2^{ème} Adjointe), M. Serge TOUGARD (Conseiller), Mme Marie-Claire BONIOU (Conseillère), Mme Laëtitia LEMAZURIER (Conseillère), M. Jordann FAUGER-DUPUIS (Conseiller), Mme Audrey DESLEUX (Conseillère), M. François GUIMERA (Conseiller),

Etaient absents représentés : M. Marc GURREY (Conseiller, pouvoir donné à Serge TOUGARD), Mme Nadège LIGNEREUX (Conseillère, pouvoir donné à Céline RUA).

Etaient absents non représentés : /

Participaient à la réunion : /

Nombre de conseillers :	En exercice :	11
	Présents :	9
	Pouvoirs donnés :	2

Le nombre de conseillers présents étant de 9, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline RUA est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2026
2. Désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs
3. Désignation d'un Correspondant Défense
4. Délibération pour une demande de subvention pour un séjour scolaire de l'école primaire du Pin.
5. Frelons asiatiques : délibération relative à la participation financière ou non de la commune
6. Concert du 17 juillet 2026 organisé par Marc GURREY : avis du conseil municipal
7. Questions diverses

1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2026

Monsieur Le Maire commence par nous relire l'ensemble du compte rendu du conseil municipal avant de procéder au vote pour son approbation (11 votes pour, 0 votes contre, 0 abstention)

2 Désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 4 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de FAUGUERNON est fixé à 1 délégué et 3 suppléants ;

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

A l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus ;

Délégué titulaire :

- Madame Laëtitia LEMAZURIER

Suppléants :

- Monsieur Serge TOUGARD
- Monsieur François GUIMERA
- Monsieur Rémy GUILLOTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

(en annexe, procès-verbal de désignation des délégués)

3 Désignation d'un correspondant défense

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, à l'installation du nouveau Conseil Municipal, à l'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026,

Monsieur le Maire rappelle que le rôle du correspondant défense est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. Il est l'interlocuteur privilégié de notre Commune pour les autorités militaires et de la protection civile. Il informe le Conseil Municipal au sujet des questions de défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

(11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

DECIDE de désigner en qualité de Correspondant Défense :

Madame Laëtitia LEMAZURIER

Adresse : 245, le Fief l'Epec 14100 FAUGUERNON

4 Délibération pour une demande de subvention pour un séjour scolaire de l'école primaire du Pin

Monsieur le Maire expose la demande de subvention émanant de l'équipe éducative de l'école primaire du Pin.

Depuis 12 ans un partenariat a été engagé avec une classe francophone en Belgique. Un voyage est organisé tous les 2 ans. Le projet concerne un effectif de 20 élèves. La commune est concernée par un enfant. Le coût total du séjour est évalué à 380 € par élève.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

(11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

DECIDE d'attribuer une subvention de 150,00 € pour l'enfant domicilié sur la commune.

5 Frelons asiatiques : délibération relative à la participation financière ou non de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les nuisances et dégâts causés par le frelon asiatique notamment aux populations d'abeilles et aux activités apicoles ;

Considérant que la prolifération du frelon asiatique représente un danger pour la population et la destruction des essaims présente un caractère d'intérêt général ;

Monsieur le Maire informe qu'un habitant de Fauguernon dispose d'un agrément CERTIBIOCIDE et propose un tarif pour la destruction de nids de frelons asiatiques situés à moins de 20 mètres.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune ou non pour la destruction de nids de frelons asiatiques présents sur les terrains de particuliers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

(7 voix POUR, 4 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

DECIDE de prendre en charge la totalité de la prestation pour la destruction du nid situé à moins de 20 mètres

6 Concert du 17 juillet 2026 organisé par Marc GURREY : avis du conseil municipal

Il est rappelé que faute de lieu pour la fête de la musique cette année, le comité d'animation ne pourra malheureusement pas maintenir cet événement convivial et tant attendu par de nombreux habitants. Monsieur GURREY a, alors proposé il y a quelque temps de faire un concert le 17 juillet dans l'enceinte de l'église. Monsieur le Maire souhaite l'avis du conseil sur cette démarche.

A l'unanimité le conseil trouve l'idée plutôt bien puisque la fête de la musique ne peut avoir lieu et remercie Marc GURREY pour cette proposition.



7 Questions diverses :

Bus scolaire :

Monsieur Le Maire explique au conseil qu'il y aura désormais 2 arrêts de bus sur la commune de Fauguernon, une située au centre de Fauguernon route de Rocques, le long de l'axe départemental RD263 et un second arrêt situé route de la Forge.

Monsieur Le Maire regrette de ne pas avoir été écouté plus attentivement par l'agglomération concernant le lieu d'habitation prédominant des enfants du village concernés. Il regrette également le choix de l'arrêt de bus route de la forge qui nécessite d'utiliser un parcours dangereux pour rejoindre Hermival-les-vaux avec un bus de 60 places pour cette rentrée 2026-2027. Il compte faire appel de nouveau afin que l'agglomération accepte enfin de modifier le trajet avant l'ouverture à la vente des cartes de bus 2026-2027.

Réclamation d'un habitant :

Monsieur Le Maire explique au conseil qu'il a reçu dernièrement un courrier de réclamation de Monsieur TENENBORCZEL concernant un problème de voisinage avec Monsieur Bourlard, en effet celui-ci aurait manifestement laissé son terrain sans entretien depuis un long moment. De même, Monsieur Bourlard aurait construit une cabane dans un arbre il y a déjà longtemps et cette installation semblerait aujourd'hui partiellement cassée et fragilisée. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a donné réponse par courrier à Monsieur TENENBORCZEL en précisant que les différends de voisinage relèvent avant tout de la responsabilité des parties concernées et ne peuvent, en principe, être traités directement par la mairie.

Cela étant, la commune veille au respect des règles d'urbanisme et de sécurité. À cet effet, Monsieur le Maire a demandé au service Urbanisme de procéder à un contrôle de la propriété en question afin de vérifier s'il existe des infractions susceptibles de mettre en danger la sécurité publique ou de contrevenir aux règlements en vigueur.

Si tel était le cas, des mesures appropriées seront engagées conformément à la réglementation.

Mme Lemazurier Laëtita demande si l'état de la parcelle ainsi que la cabane étaient déjà présents avant la construction de la maison. A cette question, Monsieur le Maire répond que oui. Que l'achat de la parcelle a été faite en connaissance de cause.

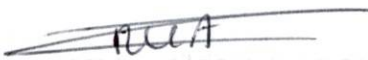
Réunion SDEC :

Monsieur TOUGARD Serge et Mme LEMAZURIER Laëtita, nous explique qu'ils se sont rendu le 29 avril 2026 à la réunion SDEC à Caen et que de nombreuses informations leur ont été communiquées. Si toute fois nous avons besoin de renseignements complémentaire nous pourrions nous rapprocher de Mme Leroy Isabelle Maire de Le Pin et délégué auprès du SDEC.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20H05.

La secrétaire,

Céline RUA



Le Maire,

Rémy GUILLOTIN

